



Documents manquants & annulation de bail

Par **Icedarts**, le **26/11/2011** à **18:14**

Bonjour à tous,

Ma sœur loue un appartement et souhaite le quitter car l'humidité de l'appartement est totalement contre-indiqué avec son asthme.

A la signature du bail le propriétaire ne lui a pas remis de DPE de document sur les risque naturels, l'état des lieux n'a pas été fait non plus.

Peut-elle quitter son logement comme elle le souhaite ou tout du moins avoir un préavis réduit?

Merci d'avance.

Par **corimaa**, le **26/11/2011** à **19:16**

Bonsoir,

Non, rien dans ce que vous expliquez ne donne droit à un préavis réduit. Par contre, le fait qu'il n'y a pas eu d'EDL d'entrée suppose que le bien était en bon état, même s'il y avait des problèmes

Par **mimi493**, le **26/11/2011** à **23:04**

[citation]A la signature du bail le propriétaire ne lui a pas remis de DPE de document sur les risque naturels,[/citation] ce n'est pas obligatoire partout

Dans les zones mentionnées au I de l'article L. 125-5 du code de l'environnement et à compter de la date fixée par le décret prévu au VI du même article, le dossier de diagnostic technique est complété à chaque changement de locataire par l'état des risques naturels et technologiques.